



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de vaccination du personnel soignant

Question écrite n° 37934

Texte de la question

Mme Sonia Krimi interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la campagne de vaccination à destination des professionnels de santé. En France, environ 48 % des professionnels de santé ont été vaccinés ; même si le pourcentage de vaccinés est en hausse, la méfiance est toujours existante et importante. Il est vrai que la vaccination n'est pas une obligation et se fait sur la base du volontariat et, plus récemment, M. le ministre a aussi écrit au corps médical pour l'inciter à la vaccination. Néanmoins, cette méfiance du corps médical est moins due à une réticence quant à l'utilité du vaccin qu'à la manière dont le pays a organisé la campagne de vaccination à leur destination. Les professionnels de santé sont en première ligne depuis plus d'un an face à cette pandémie. Ils ont fait face à un manque d'équipements importants durant les débuts de la première vague de mars 2020. Avec la deuxième vague de novembre 2020 et la troisième du mois de mars 2021, la plupart sont psychologiquement et physiquement épuisés. Cette « troisième vague » étant nationale, les renforts des autres territoires sont quasiment inexistantes, amplifiant ainsi ces épuisements. Parallèlement à ces difficultés, le lancement de la campagne de vaccination depuis le début de l'année 2021 a connu plusieurs « couacs » au niveau de l'Union européenne, empêchant la France d'être aussi efficace que la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique ou encore Israël ; les retards de livraisons des vaccins, les contrats négociés sans contreparties coercitives vis-à-vis des laboratoires qui ont produit les vaccins, etc. ont fait que les délais de livraisons n'ont pas été respectés ou retardés. Fin février-début mars 2021, la campagne de vaccination a connu une accélération, mais c'était sans compter sur « l'effet domino » provoqué par plusieurs pays européens sur la suspension pour quatre jours de la campagne de vaccination avec l'AstraZeneca pour réévaluer les risques éventuels de thromboses sur les sujets, notamment jeunes, remettant en cause une grande partie de la communication en faveur de la vaccination. Maintenant que les autorisations ont été données à nouveau et avec l'arrivée toujours progressive de plusieurs vaccins en quantité, les professionnels de santé souhaitent eux aussi pouvoir se faire vacciner avec les vaccins qui provoquent le moins de symptômes. En effet, aujourd'hui, le principal vaccin proposé aux personnels soignants demeure l'AstraZeneca, qui est sûr et efficace mais qui peut aussi provoquer certains effets secondaires pouvant aller jusqu'à l'empêchement de la reprise du travail le lendemain de la vaccination. Enfin, la plupart des professionnels de santé rencontrés sur la circonscription sont favorables à la vaccination mais reprochent une invisibilité sur la communication concernant la vaccination à leur destination. La plupart disent être mis au courant la veille pour le lendemain de la possibilité de se faire vacciner, les empêchant toute organisation possible. Ainsi, elle lui demande d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations et de lui faire connaître la feuille de route du ministère de la santé pour le corps médical dans cette campagne de vaccination.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37934

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2901

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)